

Question écrite d'Alain KESTEMONT, Conseiller communal DéFI, à M. le Bourgmestre Eric TOMAS et aux Membres du Collège des Bourgmestre et Echevins d'Anderlecht.

Concerne : Rue du Prétoire – Stationnement et mobilité.

Monsieur le Bourgmestre,

Plusieurs riverains de la rue du Prétoire m'informent des nombreux problèmes de mobilité et de stationnement qu'ils rencontrent depuis un certain temps dans leur voirie.

En dépit des engagements de l'administration communale pour les résorber, ceux-ci ne font que croître et empirer, notamment avec la recrudescence du stationnement de camionnettes qu'il est impossible de manœuvrer, sans occasionner des dégâts à des véhicules en stationnement, dans une rue aussi étroite.

Monsieur le Bourgmestre et les Membres du collège des Bourgmestre et Echevins, et en particulier Madame l'Echevine de la mobilité, pourraient-ils me faire savoir :

1°) - En ce qui concerne les emplacements pour personnes à mobilité réduite, comment il a pu être envisagé 4 emplacements de ce type dans une rue d'à peine une centaine de mètres et à sens unique ?

Un seul de ces emplacements semble occasionnellement être utilisé tandis que les autres sont, en réalité, utilisés comme emplacement de stationnement ordinaire par des conducteurs totalement étrangers à la rue du Prétoire.

Une vérification de la domiciliation actualisée des titulaires des cartes de personnes à mobilité réduite habitant dans la rue du Prétoire et alentours a-t-elle été réalisée comme l'administration communale s'y était engagée auprès des riverains suite aux abus déjà constatés ?

2°) – En dépit d'une cartographie précise des « faux garages » établie par l'administration communale qui rendent le stationnement des riverains quasi impossible, aucune action ne semble avoir été entreprise pour sensibiliser les habitants, notamment sous la forme d'un courrier d'information ou d'un contrôle par nos agents sanctionneurs ?

3°) – Pour quelle(s) raison(s), la zone résidentielle du centre historique de notre commune constituée par les rues très étroites du Prétoire, de la Conciliation, du Greffe, du Drapeau et Brune n'est-elle pas interdite aux stationnements de camionnettes et camions dont les manœuvres engendrent d'importants problèmes de mobilité et de sécurité pour les riverains sans compter les nuisances sonores des chargements et déchargements jusqu'à des indûes de la nuit ?

Je vous remercie,

Alain KESTEMONT



A N D E R L E C H T

ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

Anderlecht, le 15/03/2018

Monsieur A. Kestemont
Avenue Eugène Ysaye 53

1070 Anderlecht

Monsieur le Conseiller Communal,

Objet : Rue du Prétoire – stationnement et mobilité

Le Collège est parfaitement informé de la problématique du stationnement de camionnettes, et nous vous confirmons que la question de zones de stationnement réservées exclusivement aux motocyclettes, aux voitures, voitures mixtes et minibus (panneau E9b) est à l'étude. L'objectif étant de concilier les demandes des habitants de se déplacer en toute quiétude dans leur quartier avec leur voiture tout en permettant aux acteurs économiques de poursuivre leurs activités.

Quant aux emplacements pour personnes à mobilité réduite, nous avons demandé aux services de police de procéder à une vérification de leur légalité ainsi que de leur actualité dans la rue du Prétoire. D'ailleurs, la police effectue annuellement un contrôle de légalité et d'actualité de tous les emplacements PMR.

Il ressort du rapport d'inspection de la police qui nous a été transmis que parmi les 4 emplacements pour personnes à mobilité réduite présents rue du Prétoire, l'un d'entre eux peut effectivement être supprimé. En effet, l'emplacement situé à hauteur des numéros 88-90 avait été octroyé en son temps à un habitant qui a depuis déménagé. Les services de police établiront dès lors un rapport en vue de la suppression de cet emplacement dans les meilleurs délais.

Je vous informe également qu'il est prévu que la Société Eurovia débute prochainement avec la sécurisation des aménagements de carrefours. Les travaux seront suivis par le Service Travaux Publics.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Communal, mes sincères salutations.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN

Par délégation :
L'Echevine de la Mobilité et du
Stationnement.

F. CARLIER